DEPARTEMENT d'ILLE ET VILAINE

Arrondissement de FOUGERES-VITRÉ

Canton de Val-Couesnon

MAIRIE
de
MARCILLE-RAOUL

Code Postal : 35560
Téléphone : 02 99 73 64 16
Mail : marcille-raoul@wanadoo.fr

Envoyé en préfecture le 18/03/2026
Reçu en préfecture le 18/03/2026
Publié le
ID : 035-213501646-20260312-2026_12-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 12 mars à 20 heures 00, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur BOULMER Jean-Claude

Présents : BOULMER Jean-Claude, PRUNIER Dominique, BATTAIS Dominique, HONORÉ David, QUEVERT Emilie, BEAUCHER Jean-Luc, CHEVALIER Rémy, NESTORET Steve, PIOT Gaël, NGUYEN-QUAN Christian
Excusés : MOUCHOUX Mickaël (pouvoir NGUYEN-QUAN Christian), BINOIST Christophe
Absent : LE GALLAIS Julien, LE NABEC Marie-Laure

Monsieur NGUYEN-QUAN Christian a été élu secrétaire de séance

Nombre de membres		
En exercice	**Présents**	**Votants**
14	10	11

Date de la convocation
Le 5 mars 2026

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 16 mars 2026

et publication le 16 mars 2026

2026-12 : Vote du Budget primitif COMMUNE 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire comptable M57,
Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du budget primitif Commune pour l'exercice 2026,

Au vu de la présentation globale du budget,

Monsieur le Maire propose d'adopter l'ensemble du budget 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, (11 Voix pour (dont 1 pouvoir), 0 voix contre, 0 abstention)

- Arrête et approuve le budget primitif Commune 2026 comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
DEPENSES	977 528,83 €	450 424,26 €	1 427 953,09 €
RECETTES	977 528,83 €	450 424,26 €	1 427 953,09 €

Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement s'élève à la somme de 206 000 €.
L'excédent de fonctionnement reporté s'élève à la somme de 391 630,83 €
Le déficit d'investissement s'élève à la somme de 63 097,26 €
Le montant de l'article 1068 « affectation en réserves » s'élève à la somme de 67 073,26 € (déficit d'investissement + Restes à Réaliser)

…/…

Envoyé en préfecture le 18/03/2026
Reçu en préfecture le 18/03/2026
Publié le
ID : 035-213501646-20260312-2026_12-DE

- Vote le budget Commune 2026 au niveau du chapitre en section de fonctionnement et par Opération au niveau de la section d'investissement.
- Autorise Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5 % des dépenses de chacune des deux sections.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme
Le Maire,

MAIRIE DE MARCILLE-RAOUL (ILLE-ET-VILAINE)